



42 ans au service de la Collectivité !

Figure incontournable de la Commune, Bruno Duret a pris sa retraite ce 1^{er} février 2019.

En 1976, âgé de 18 ans, il est nommé *Aide ouvrier professionnel stagiaire* à la Commune de Cruseilles ; il rejoint alors, l'équipe de Dominique Bedoni et travaillera sous les ordres de Jean Megevand. Au décès de ce dernier, il le remplacera et deviendra *Garde municipal*.

Puis, comme nombre d'agents municipaux, dès le 1^{er} octobre 1978, il sera transféré au District Rural de Cruseilles en qualité *d'Ouvrier professionnel 1^{ère} catégorie*. Il restera au district jusqu' 1^{er} janvier 2003 et en sortira *Agent technique principal*.

De retour à la Commune de Cruseilles, il sera nommé *Agent de maîtrise* et terminera sa carrière au titre d' *Agent de maîtrise principal* ce 1^{er} février 2019.

Jeudi 21 février 2019, le Maire de Cruseilles a tenu à saluer Bruno pour ces 42 années passées au service de la Collectivité tant à l'échelle communale qu'intercommunale, en présence de sa famille, de nombreux agents et d'élus.

Ému, Daniel Bouchet a évoqué le parcours de Bruno, sans oublier de préciser le rôle de coach et formateur qu'a eu Jean Megevand dans sa carrière ; il a aussi rappelé les principaux postes communaux , aujourd'hui disparus, que tenaient Bruno : le service funéraire, les trajets scolaires, les ordures ménagères, l'entretien des pelouses du stade etc



Pour terminer la soirée, en trinquant autour du verre de l'amitié, le Maire fera revivre quelques anecdotes amicales les replongeant tous les deux sur les pistes de ski ...

**Nous souhaitons à Bruno
une belle retraite !**

*Catherine Challande et Fabienne Berthoud,
Maires-adjointes*

Budget général - Reprise et affectation des résultats 2018

M. le Maire informe les membres présents que, conformément à l'article 8 de la Loi n°99-1126 du 28/12/99, le Conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité autorise :

- la reprise par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2018 qui ressortent de la façon suivante :

Section de fonctionnement : excédent de 1 115 911,12 €

Section d'investissement : déficit de 742 843,83 €

- l'inscription au Budget Primitif 2019 la prévision d'affectation,

et donne son accord :

- pour la reprise anticipée au Budget 2019 des résultats provisoires de l'exercice 2018 tels que figurant ci-dessus,

- pour l'affectation des excédents de la manière suivante :

au compte 002 :

résultat de fonctionnement reporté,

la somme de 373 067,29 €

au compte 1068 :

excédents de fonctionnement capitalisés,

la somme de 742 843,83 €

Budget général - Approbation du Budget Primitif 2019

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 4/2/19 concernant le débat d'orientations budgétaires 2019. Ce dernier a permis aux conseillers d'appréhender l'évolution des prévisions budgétaires pour l'exercice 2019 aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Dans les deux mois suivant ce débat, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019. M. le Maire rappelle également que les prévisions budgétaires de l'exercice 2019 ont été présentées en intégralité lors de la Commission Finances du 13/2/19.

Le Conseil après en avoir délibéré à la majorité (6 votes contre), adopte le Budget Primitif 2019 tel que présenté, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement :

4 134 379,29 €

- Section d'Investissement :

4 213 349,78 €

Vote des taux d'imposition 2019

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de fixer les taux à appliquer en 2019. Pour rappel, la CCPC a approuvé le passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1/1/2018. Par conséquent, le Conseil n'a plus de pouvoir décisionnel en ce qui concerne le taux d'imposition concernant la cotisation foncière des entreprises. La CCPC votera et percevra les produits de la fiscalité économique mais versera à la Commune une attribution de compensation. Il précise aussi que les taux sont maintenus pour l'exercice 2019 aux taux en vigueur les années précédentes.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition de 2019 :

Taxe d'Habitation : 6,45 %

Taxe Foncière propriétés bâties : 4,41 %

Taxe Foncière propriétés non bâties : 23,09 %

Amortissement des immobilisation Fixation des durées

M. le Maire rappelle diverses délibérations prises par le Conseil pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver la liste des durées d'amortissement telle que présentée ci-dessous, qui intègre pour l'année 2019 l'amortissement des immeubles de rapports.

Le Conseil après en avoir délibéré fixe d'une part, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Frais d'études, d'élaboration, modifications, révisions documents Urbanisme : 5 ans

Frais d'études : 5 ans

Subventions d'équipements aux organismes publics : 15 ans

Subventions d'équipement aux personnes de droit privé : 5 ans

Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels : 2 ans

Plantations d'arbres et d'arbustes : 15 ans

Immeubles de rapport : 30 ans

Matériel de voirie roulant : 4 ans

Autres matériels et outillage de voirie : 8 ans

Autres installations, matériel et outillage techniques : 10 ans

Matériel de transport : 6 ans

Matériel de bureau : 5 ans

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

Autres immobilisations corporelles : 5 ans

Appareils de levage-ascenseurs : 20 ans

Et d'autre part fixe à 750 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an.

Budget SPANC - Reprise anticipée des résultats de 2018.

M. le Maire informe les membres présents que le Conseil peut, au titre de l'exercice clos, reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise :

- la reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2018 qui ressortent de la façon suivante :

Section d'exploitation : excédent de 30 067,16 €

Section d'investissement : excédent de 3 000,00 €

- l'inscription au Budget Primitif 2019 les prévisions d'affectation correspondantes.

et donne son accord :

- pour la reprise anticipée au Budget 2019 des résultats provisoires de l'exercice 2018 tels que figurant ci-dessus,

- pour l'affectation de l'excédent d'exploitation de la manière suivante :

Article R 002 :

résultat d'exploitation reporté

la somme de 30 067,16 €

- pour l'affectation de l'excédent d'investissement de la manière suivante :

Article R 001 :

solde d'exécution positif reporté de N-1

la somme de 3 000 €

Budget SPANC - Budget Primitif 2019.

M. le Maire rappelle le débat d'orientations budgétaires du 4/2/19 qui a permis d'évoquer les orientations envisagées en 2019 pour le Budget Général mais aussi pour le SPANC avec une rétrospective 2013-2018 et les propositions 2019. Le projet de budget primitif a par ailleurs été présenté lors de la commission finances en date du 13/2/2019.

Le Conseil après en avoir délibéré adopte le Budget Primitif 2019 du SPANC équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section d'exploitation : 40 067,16 €

- Section d'investissement :

33 000,00 €

ISDI – Convention d'accord avec l'entreprise MITHIEUX.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la société Mithieux TP a déposé un dossier d'enregistrement auprès du pôle administratif des installations classées le 4/1/18 (complété le 12/2/18) en vue de l'implantation d'une installation de stockage de déchets inertes pour un volume de 207 500 m³ aux lieux-dits « Les Tattes » et « Les Combes ».

Il est rappelé que conformément au code de l'environnement le dossier d'enregistrement est adressé au Préfet de département dans lequel l'installation doit être implantée. Le Préfet rend son arrêté après consultation du public et avis des conseils municipaux concernés.

Par délibération n° 2018/36 du 4/6/18, le Conseil a émis et listé des réserves sur le projet. Ces réserves ont été transmises à Mr le Préfet le 8/6/2018.

Par arrêté préfectoral n° PAIC-2018-0068 du 9/7/18 l'installation de stockage de déchets inertes a été enregistrée conformément au dossier présenté par l'entreprise.

Par courriers des 13 août et 23 octobre 2018, la commune a sollicité Mr le Préfet afin de connaître les possibilités de mise en œuvre des réserves émises par le Conseil municipal.

Ces réserves ne relevant pas de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, il apparaît nécessaire d'établir un accord entre la Commune et l'entreprise Mithieux pour permettre l'application de ces demandes et d'assurer le bon déroulement des opérations. Après échanges avec l'entreprise, Mr le Maire propose la convention jointe à la présente.

Les éléments essentiels de cet accord portent sur :

- ♦ La mise en place d'un schéma de circulation et une plage horaire réduite permettant de diminuer les nuisances pour les riverains,
- ♦ L'entretien des voiries par l'entreprise,
- ♦ Le suivi de l'exploitation par la commission Urbanisme de la Commune,
- ♦ Un volume de stockage réservé à la Commune et à la Communauté de communes du Pays de Cruseilles.

M. le Maire précise également que le projet de convention a été mis à disposition des riverains afin qu'ils puissent noter leurs remarques sur le projet (plages horaires plus restreintes, diminuer le nombre de camions autorisés).

Le Conseil après en avoir délibéré accepte les termes de l'accord ci-joint et autorise Mr le Maire à signer la convention.

SYANE – Travaux de gros entretien reconstruction – programme 2019

M. le Maire, expose que, LE SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (Syane) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Travaux de Gros Entretien Reconstruction » comme suit :

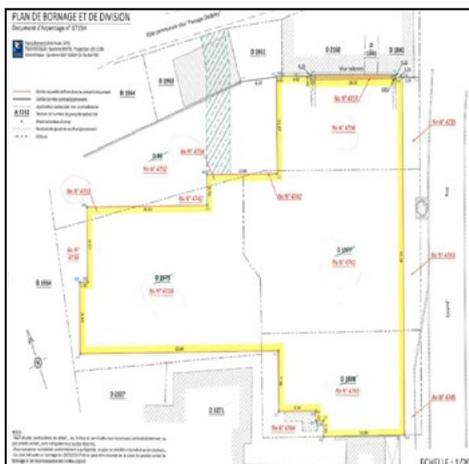
- ♦ d'un montant global estimé à 303 884 €
- ♦ avec une participation financière communale s'élevant à 160 357 €
- ♦ et des frais généraux s'élevant à 9 116 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Cruseilles approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée, et qu'elle s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus et s'engage à effectuer les divers versements au SYANE.

Cession de la parcelle D4737 à Mme Ducruet.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de la Maison de Santé une division parcellaire avait été effectuée pour déterminer l'assiette foncière du projet. La commune reste aujourd'hui propriétaire de la parcelle D 4737, d'une superficie de 7 m², représentant un espace vide entre les parcelles D 2160, D 1840, D 1841, appartenant à Mme Paulette Ducruet, et le bâtiment « Le Caducée ».



Le Conseil après en avoir délibéré accepte la cession à titre gratuit de la parcelle D 4737, de 7 m², à Mme Ducruet, et précise que les frais notariés seront à la charge par la commune.

Constitution d'une servitude passage sur la parcelle B 2352

Mr le Maire expose qu'une déclaration préalable de division sur la parcelle B 1806 (route des Dronières) a été déposée en mairie par les propriétaires, Mmes Sireix et Goljanova. Afin de permettre l'accès à la nouvelle parcelle issue de la division, il est proposé d'accepter une servitude de passage tous usages sur la parcelle communale B 2352 au profit du terrain A tel que décrit dans le plan du géomètre joint à la présente.

Il est proposé de consentir cette servitude assorti des conditions suivantes :



-En cas d'urbanisation des parcelles voisines celles-ci seront susceptibles d'être desservie par ce même accès, ainsi la servitude de passage tous usages ne sera pas exclusive.

-Les modalités techniques de réalisation de l'accès devront faire l'objet d'une demande auprès des services techniques de la mairie préalablement à la réalisation du projet. Les travaux nécessaires à la réalisation de l'accès (dispositif de recueil des eaux pluviales de la servitude implantée au niveau du raccordement sur la voie publique, busage, déplacement des réseaux souterrains et aériens, empiérement) seront à la charge exclusive du pétitionnaire, et ne feront pas l'objet d'un dédommagement ultérieur en cas d'utilisation des ouvrages réalisés sur la partie communale.

-L'entretien de l'accès réalisé sera à la charge de l'utilisateur bénéficiaire.

-Une indemnité de 3 600 € et prise en charge des frais notariés relatifs à la constitution de l'acte.

Considérant que la servitude ne compromet pas l'utilisation de la parcelle communale, le Conseil après en avoir délibéré, accepte de constituer une servitude de passage tous usages sur la parcelle B 2352 moyennant une indemnité compensatrice de 3 600 €.

Ressources Humaines

Recrutement de Monsieur Eric DEGEN le 1 Janvier 2019, en qualité d'Agent de Maîtrise Principal, par voie de mutation à temps complet.

Poste intermédiaire entre le Directeur des Services Techniques et l'équipe technique. Les principales missions envisagées pour ce poste sont les suivantes :

- Contrôle des travaux voirie/bâtiments
- Suivi de la gestion et de la réglementation du domaine public
- Encadrement de l'équipe technique

Recrutement de Madame Clémentine ROSSI le 1 Janvier 2019, en qualité d'Adjoint Administratif Territorial Stagiaire

Création d'un poste permanent au Service Ressources Humaines / Comptabilité afin de renforcer les effectifs du service et d'envisager une organisation pérenne dudit service.

Renouvellement du Contrat de Monsieur Adrien CHARVOLIN pour la période du 1 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Monsieur CHARVOLIN est engagé pour assurer les missions de responsable du service Enfance/Jeunesse.

Départ de Madame Laureline MAGNARD, Gestionnaire Administratif, Foncier et Juridique, le 28 Février 2019

Fin de Contrat à durée déterminée.

Madame MAGNARD engagée le 1 Mars 2017 pour assurer les missions de responsable du Secrétariat Général et d'assistante de direction du Maire, de gestionnaire administratif des affaires juridiques et patrimoniales de la Commune, n'a pas renouvelé son contrat. Nous lui souhaitons bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

Admission à la Retraite de Monsieur Bruno DURET, Agent de Maîtrise Principal, le 1 Février 2019

État - Civil

Bienvenue

Rose MOUVET le 26 février 2019
171 route de l'Usine

Léna BOURGON le 16 février 2019
19 route de Beccon

Lola DURIEUX le 15 février 2019
250 Grand'rué

Lou HURDEBOURCQ le 30 janvier 2019
621 route de Fésigny

Guillaume BORRI le 25 janvier 2019
51 rue du Centre

Alice SAILLARD le 19 janvier 2019
115 route du Noiret

Mariages

Cyril NGUYEN TRONG et Christine LEFEVRE
le 5 mars 2019 à Cruseilles

Bruno SAXOD et Kateryna SHEVCHENKO
le 29 janvier 2019 à Allonzier-la-Caille

Décès

Maurice BETBEDER
le 5 mars 2019 à 78 ans

Gisèle SAGE née SUBLET
le 22 février 2019 à 76 ans

Fernand GERMAIN
le 13 février 2019 à 90 ans

Jean Claude MONTANT
le 2 février 2019 à 76 ans

Andrée MÉGEVAND née BERZINGER
le 28 janvier 2019 à 86 ans

Vous êtes frontalier ?

Déclarez vous auprès de votre employeur comme résident à Cruseilles !

Vous êtes titulaire d'un permis G :

Assurez vous que l'adresse sur votre permis de travail est bien à jour ; si cela n'est pas le cas, il faut le signaler à l'Office cantonal de la Population .

Vous avez la nationalité suisse ou double nationale et travaillez dans le canton de Genève ?

Venez vous faire recenser à la mairie et assurez vous que votre adresse soit bien à jour auprès de l'Office cantonal de la population sur ge.ch.

Si vous résidez à Cruseilles et non déclaré comme tel auprès de votre employeur, alors régularisez votre situation.

Sites de l'Office cantonal de la population :

ge.ch/population* ou *demain.ge.ch/impot-source/qui-es-soumis-impot-source

PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

NOM	ADRESSE	OBJET
REVILLARD Louis-Jean	Sur l'Étang	Bâtiment agricole, abri d'élevage et de stockage
ZMUDA Magdalena	Route de Chosal	Modification et déplacement de certaines ouvertures
SCCV LE SUET	Route du Suet	Démolition et construction d'un bâtiment de 19 logements
BOUCHET Raphaël	Route de Deyrier	Extension d'un bâtiment agricole
ATC France	Route de Beccon	Réalisation d'un relais de radiotéléphonie
BOU SAID Youcef	Les Coudrets	Construction de 2 maisons individuelles

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

HERNOUT Brice	Route du Suet	Modification et création d'ouvertures & construction d'un garage en bois
ENEDIS	Rue de l'Arthaz	Pose d'un poste de transformation
Consorts MAGNIN	Le Crêt	Division en vue de construire
CHAPITRE Yannick	Grand'Rue	Pose de fenêtres de toit
CANIS Kévin	Chemin des Usses	Abri de jardin
COTTET Julien	Les Lirons	Création d'une micro-brasserie
TODESCHINI-BLONDELLE Catherine	Route de Chez Vaudey	Pose d'un container à usage de pool-house
PRIOULT Jérémie	Rue de Chevoince	Clôture
FLOQUET-VATIN Rose	Chemin de Pirconte	Piscine
MARTINEZ Pascal	Route de Troinex	Surélévation de la toiture et pose de fenêtres de toit
CORBRAN Alexis	Route des Follats	Piscine à débordement
ISOWATT pour BELLET Thomas	Le Biollay	Installation photovoltaïque
JACQUARD Evelyne	Chemin des Résistants	Clôture & mur de soutènement
DUMOULIN Roland	Rue de Chevoince	Abri de jardin

Attention :

Les dossiers d'urbanisme de cette rubrique correspondent **AUX DÉPÔTS** des demandes d'urbanisme et non aux permis ou déclarations préalables acceptés. **Les demandes favorables sont lisibles sur le panneau d'affichage.**



INCIVILITÉS

Selon le dictionnaire la définition à l'incivilité est *le manque de civilité qui se traduit par un comportement qui ne respecte pas les règles de la vie en société comme la politesse, le respect d'autrui, la courtoisie, l'ordre public.*

C'est dans les années 1980 que la sociologie s'est intéressée au concept d'incivilités et leur rôle dans le sentiment d'insécurité et de rupture du lien social, ainsi que dans **les dégradations d'établissements scolaires ou de biens publics.**



Les agents des services techniques constatent et signalent régulièrement une recrudescence des incivilités sur la Commune.

Régulièrement, les WC publics sont détériorés, remplis d'excréments ; au parc des Dronières, des déchets destinés au tri sélectif restent sur des tables, des arbres sont abattus non loin des jeux, à l'autocomm vers le cimetière, des tags envahissent les murs, des déchets jonchent le sol etc. Ajoutées à cela, les déjections de nos amis les bêtes dans les espaces verts publics et ce malgré la présence de crott dogs ; trois sont déjà installés et deux autres seront posés dans le secteur de l'Arthaz et Beccon prochainement.

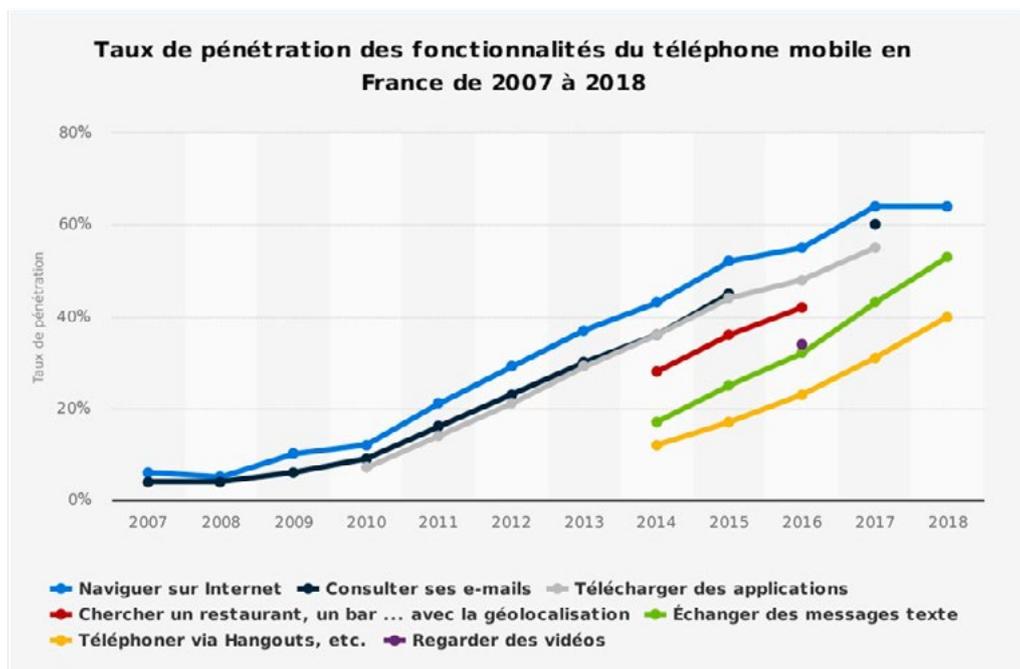
La propreté de notre ville et le savoir vivre ensemble sont l'affaire de nous tous !

... Déplacement du pylône du stade ...

A Cruseilles, c'est en 1997, alors que la téléphonie mobile n'en était qu'à ses débuts, que la municipalité a été confrontée pour la première fois au choix d'un emplacement pour l'installation d'un pylône de radio télécommunication. Une évidence s'était imposée à l'époque, celle de privilégier le site du stade des Ébeaux : le terrain étant communal et tout près du centre bourg, il semblait réunir toutes les conditions pour que les infrastructures qu'il allait héberger puissent offrir une couverture de réseau optimale sur notre territoire.

En 2019, plus de 20 ans après, un constat s'impose : la téléphonie mobile s'est déployée à une vitesse fulgurante que ce soit au niveau géographique ou au niveau de la variété des services qu'elle nous offre. Qu'on le veuille ou non, elle est entrée dans notre quotidien en nous apportant tellement de facilités et de confort dans nos interrelations et notre organisation personnelle ou professionnelle que plus personne ne peut se targuer de pouvoir s'en passer. Les communications verbales qui en étaient la fonction première ont vite été dépassées par les innombrables applications dont nous sommes tous friands sur nos smartphones et les progrès galopants de la technologie nous laissent déjà entrevoir des utilisations qui nous auraient paru relever de la science-fiction il y a 20 ans.

Les chiffres parlent d'eux même



Lien :

<https://fr.statista.com/statistiques/504362/utilisation-des-fonctionnalites-du-telephone-mobile-en-france/>

Sources :

ARCEP, Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des technologies ; Agence du numérique; CRÉDOC ©Statista 2019

Informations complémentaires :

France ; CRÉDOC ; juin 2007 - juin 2018 ; 2 214 personnes interrogées, 12 ans et plus ; habitant en France métropolitaine

Et en ce qui concerne Cruseilles, un autre constat s'impose : certaines zones ne sont pas couvertes par le réseau (zones blanches) et les opérateurs de téléphonie -tout comme la mairie- sont régulièrement interpellés pour y remédier.

Des démarches ont donc été entreprises dès 2014 en relation étroite avec l'entreprise détentrice de la concession du pylône du stade. Différentes options ont été envisagées et étudiées pour aboutir à la conclusion que sur un territoire comme le nôtre, pour optimiser la couverture réseau sans augmenter considérablement les émissions d'ondes, la solution consiste à déplacer les antennes sur un point culminant. Et tant qu'à faire, il est apparu tout à fait logique d'en profiter pour privilégier le choix d'un emplacement qui soit éloigné des zones où l'urbanisation est la plus dense.

La quête d'un nouveau site pour héberger le pylône a alors été entreprise, avec le challenge de respecter les normes en vigueur et les critères techniques des différents opérateurs, et de le placer le plus judicieusement possible pour améliorer la qualité de couverture. Plusieurs emplacements potentiels ont été repérés et soumis au concessionnaire pour étude, et de nombreux échanges ont eu lieu avec les interlocuteurs impliqués. Finalement le site qui s'est avéré réunir les meilleures conditions pour héberger cette infrastructure est celui qui se trouve à proximité du château d'eau de Becon : situé sur une colline, à distance suffisante des constructions, et présentant de surcroît l'avantage qu'une opportunité est offerte à la commune de maîtriser le foncier nécessaire à l'opération.

Mais avant de rentrer dans la phase de concrétisation de ce projet, des conditions préalables restent à finaliser dont l'établissement d'un état des lieux objectif sur l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les équipements actuels puis futurs. Pour cela, des prises de mesures du niveau des ondes vont avoir lieu en 9 différents points sur la commune, ces points ayant été validés par la commission développement durable en janvier dernier. Deux séries de relevés vont être réalisées par l'AFNR : une première début avril 2019, puis une seconde après la mise en service du nouveau pylône. Le but poursuivi est double : d'une part s'assurer que les taux d'émission sont conformes aux normes en vigueur, et d'autre part vérifier que les actuelles « zones blanches » bénéficient d'une meilleure couverture avec la nouvelle installation.

A ce jour, et grâce à l'énergie et la volonté des parties impliquées, le projet de déplacement du pylône du stade des Ébeaux arrive enfin dans une phase qui laisse entrevoir son aboutissement, les principales étapes restantes étant la finalisation de l'acquisition de la parcelle, l'instruction du permis de construire puis l'installation de la nouvelle infrastructure.

... Élections européennes ...

Le Dimanche 26 mai 2019 auront lieu les élections européennes, afin d'élire au suffrage universel direct les 79 députés européens représentant la France au Parlement Européen.

Le Parlement Européen

Le Parlement Européen est l'organe de représentation de tous les citoyens des Etats membres de l'Union Européenne. Il se réunit à Strasbourg, afin de modifier, voter ou rejeter les textes de lois émanant de la Commission Européenne. La Commission Européenne est composée d'un commissaire par Etat membre, elle est basée à Bruxelles. Ces lois suivent les recommandations du Conseil Européen regroupant les 28 chefs d'Etat et de gouvernement. Pour que la proposition de loi soit adoptée, le Parlement doit s'accorder sur un texte commun avec le Conseil de l'Union Européenne qui est composé des ministres des Etats membres. En dernier recours, un texte peut être tranché par le Conseil Européen.

L' élection des députés européens

Il s'agit d'un scrutin à représentation proportionnelle de liste nationale, à la différence des élections de 2014 basées sur des circonscriptions régionales.

A l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les sièges du Parlement européen sont attribués en fonction du nombre d'habitants de chaque Etat membre. En 2019, 705 représentants des citoyens européens seront élus et non plus 751 comme en 2014. Avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de représentants britanniques. La composition du Parlement européen a en ce sens été rééquilibrée pour allouer des sièges supplémentaires à quatorze Etats membres qui étaient sous-représentés démographiquement. La France gagne ainsi 5 sièges.

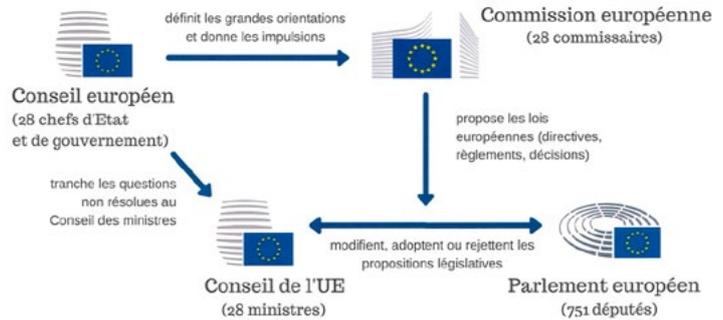
Au sein du Parlement, les députés sont organisés par groupe en fonction de leur affinité politique et non de leur nationalité et élisent un président qui dirige le travail parlementaire et représente l'institution.

Le déroulement de l'élection à Cruseilles

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h au gymnase de Cruseilles, sur présentation de votre pièce d'identité accompagnée de votre carte d'électeur.

Aurélien Humbert, Conseiller municipal

Le processus décisionnel européen



... Service enfance/Jeunesse ...



Nouvelle année rime avec belles activités pour les enfants du service enfance jeunesse.

Ils ont commencé par faire sauter les crêpes pour la chandeleur. Puis, ils ont eu le privilège de voir le film d'animation « Asterix et le secret de la potion magique » projeté dans la salle du collège Louis Armand. Et enfin, une jolie sortie luge au Plateau des Glières leur a permis de profiter d'une neige toute douce et d'un soleil radieux. Les activités ont continué durant les vacances d'hiver avec du sport (badminton, handball...), des créations manuelles (masques des émotions, emojis géants...), et une animation culturelle (théâtre d'improvisation).

Les grands d'élémentaire se sont déplacés au Chable pour rencontrer les enfants du centre Récré'A dans des mini-olympiades très rythmées.

Et pour terminer, la sortie tant attendue, à l'Île de Tortuga, a réjoui petits et grands !

Place maintenant à une nouvelle période scolaire qui s'annonce déjà riche en nouvelles aventures !



Adrien Charvolin, Responsable du Service enfance/Jeunesse



Offre d'emploi

Dans le cadre des temps méridiens périscolaires, la Commune recrute des animateurs-animateurices.

Temps de travail hebdomadaire : de 11h20 à 13h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire et une heure de réunion de service

Nature du contrat : Contractuel (le) de la fonction publique.

Missions : Accueil et encadrement des enfants en toute sécurité et proposer des jeux lors des pauses méridiennes.

Contact : Service enfance/jeunesse : 04 50 64 55 39

... Zoom sur l'école de Deyrier ...



Seuls les villages de Deyrier et de Féchy disposaient d'une école « de hameaux », la plupart des élèves étaient scolarisés au Chef lieu.

De mémoire d'hommes, l'école de Féchy a fermé dans les années 65/70, celle de Deyrier à la fin de l'année scolaire 2007-2008.

Aujourd'hui, nous avons souhaité évoquer celle de Deyrier dans son histoire « scolaire » et dans son devenir.

En 1904-1905, le bâtiment actuel est construit par la collectivité, cependant, dès les années 1880 l'enseignement public est dispensé dans une maison d'école située dans des locaux privés loués alors par la Commune (*trois familles ont mis à disposition ou loué un local avec 2 pièces, 1 pour la salle de classe et une pour le logement du maître, familles Fournier, Dusonchet et Jacquet*). En effet, les registres matricule de l'école indiquent des inscriptions à partir du 22 novembre 1880.

Cette école a la particularité d'être restée une classe unique de sa création à sa fermeture et d'avoir résisté aux épreuves des temps modernes. L'âme du village qu'elle symbolisait, doit sa survie d'une part, aux villageois par leur volonté de maintenir des effectifs via la garde d'enfants, l'inscription d'enfants issus d'autres villages, l'accueil au titre de la cantine et de la garderie proposé aux nouvelles familles et d'autre part, par la stabilité des enseignants, leur compétence et leur intégration.

L'école vit l'Histoire en accueillant en 1917 un réfugié du Nord, en 1944 un juif, en 1962, une rapatriée algérienne; elle s'adapte à la population en mutation avec la fin de la fruitière et des fermages, aussi, l'école flexible accepte les inscriptions tout au long de l'année; Celles-ci varient en fonction des fermages qui avaient lieu en mars-avril, des ventes de lait en décembre ou en mars, de l'entrée des enfants dès 5 ans, des deux entrées scolaires (*jusqu'en 1966*) une en octobre et pour les plus jeunes, une en avril.

Une dynamique s'installe alors avec la fête du pain organisée par les villageois dans le but de récolter de l'argent pour les activités et projets pédagogiques de l'école. Or, les effectifs restent malgré tout très variables et à la fin de l'année scolaire 2007-2008 l'école ferme ses portes.

La Commune installera un locataire à l'étage pour éviter de laisser le bâtiment vide ; dès son départ, les élus mènent une réflexion quant au devenir de cette maison et prennent en considération les demandes des associations : recherche d'un local pour les AG, pour se réunir, pour les inscriptions annuelles, avoir tout simplement un bureau. C'est alors, que la municipalité entreprend de rafraîchir les espaces pour les mettre à disposition du monde associatif. Ainsi, le rez-de-chaussée, l'ex salle d'école, est destiné à accueillir l'Amicale de Deyrier. L'étage par contre sera divisé en 3 bureaux et conservera la cuisine.

Les travaux porteront essentiellement sur de la peinture intérieure, de la remise en service d'une ligne téléphonique, d'un accès Internet, de la pose du mobilier (*bureaux et armoires*) récupéré lors du déménagement de la mairie ; à noter que la chaudière avait déjà été changée et que le préau pourrait être réaménagé en deux locaux de stockage.

A ce jour, les modalités d'attribution des bureaux ne sont pas encore définies; les adjoints poursuivent leur réflexion sur ce dossier.

Yann Bedoni et Didier Germain, Maires-adjoints

Merci à Simone Deborne pour l'ensemble des dossiers et sa relecture.

Sources : Monographie de l'école, Comptes rendus des conseils municipaux, Registres matricule de l'école de Deyrier, Archives départementales

... Informations pêle - mêle ...



Bienvenue aux docteurs Rémi Lienhart & Malik Smaoui.

Deux nouveaux médecins généralistes ont rejoint la Maison de Santé en mars 2019.

Il s'agit de leur première installation et ils pourront donc accueillir de nouveaux patients



Tribune libre

Le 04 mars, la Municipalité a dévoilé son budget primitif 2019, sans doute le dernier, 2020 marquant la fin de ce mandat. Premièrement, l'exécution du budget 2018 a permis de mettre en évidence un respect très approximatif des dépenses prévues avec par exemple une rénovation de la Mairie estimée à 1 000 000 € pour atteindre 1 600 000 € au final, la réhabilitation du Bistrot des Ponts pour 650 000 € au lieu de 250 000 €, un budget « Fêtes et cérémonies » prévu pour 48 000 € qui se conclut à 93 000 € ... Concernant le budget 2019, nous ne l'avons pas adopté pour 3 raisons principales : l'absence de ligne pour une cantine destinée aux élèves de l'élémentaire, l'abandon du projet de pumptrack (espace de loisirs multi-pratiques, composé d'un ensemble de bosses et de virages, dédié aux engins à roues, et plus spécialement les vélos) pour nos jeunes aux Dronières et enfin un budget de 1 300 000 € sur 2 ans alloué à l'aménagement de la Route du Suet. En effet, pour ce dernier dossier, nous regrettons que, malgré la perspective d'un investissement important, la Municipalité se refuse à toutes modifications du projet alors même qu'il a suscité de longs débats lors de sa présentation... Il s'agit pourtant d'assurer sa fonctionnalité et la sécurité de tous tout en garantissant le bon usage de l'argent public !

Pour Cruseilles Antrement, Sylvie MERMILLOD et Cédric DECHOSAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La trésorerie de Cruseilles
sera fermée au public à compter
du vendredi 28 décembre 2018.

Les usagers sont désormais invités à s'adresser à leur
nouveau centre des Finances publiques :

♦ Pour le paiement des impôts (impôt sur le revenu, taxes d'habitation,
taxes foncières, prélèvement à la source...)

Service des Impôts des Particuliers SIP d'Anncy
Cité administrative
7 rue Dupantoup
74040 ANNECY Cedex
par téléphone au 04.50.88.42.25
ou sur le site impots.gouv.fr - rubrique contact

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et
sur rendez-vous les lundi, mardi et jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 00

Possibilité de rendez-vous le jeudi matin de 8 h 30 à 12 h 00
dans les locaux de la communauté de communes de Cruseilles,
268 Route du Suet à Cruseilles,
à compter du jeudi 10 janvier 2019.
Contactez le 07 79 78 59 81.

♦ Pour le paiement des services publics locaux
(eau, crèche, cantine, loyers...)

Trésorerie de Saint Julien-en-Genevois
26 avenue de Genève - CS 73100
74163 SAINT JULIEN EN GENEVOIS
par téléphone au 04.50.49.08.97
ou sur le site impots.gouv.fr - rubrique contact

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
et les lundi, mardi et jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 00

... Événements passés et à venir ...

Le 9 et 10 février derniers, dix élèves de l'association Art&Miss se sont rendus à Avignon pour participer à leur première compétition de Parkour, Freerun et Tricking. Ces disciplines urbaines et freestyle encore souvent méconnues tendent à se développer tant dans la pratique que dans l'organisation des compétitions. Tous les élèves ont pu se dépasser et après deux échecs en demi-finales et finales au Tricking et Freerun, c'est en Speedrun (épreuve de vitesse) que les élèves se sont illustrés : quatre finalistes sur cinq dans la catégorie 10-14 ans et en prime deux belles médailles : **l'or pour Aloïs Baggioni et le bronze pour Nathan Piantanida.**

C'est avec motivation que tous ces jeunes continuent de s'entraîner le mercredi à Villy le Bouveret et le samedi à Cruseilles, afin de représenter les couleurs de la « team ASA » lors de prochains événements, notamment les 31-31mars à Marseille pour le Parkour et Free-run et les 11-12 mai à Montélimar pour le Tricking.



Diane Duchesne, professeur
référente, coordinatrice et
chargée de Communication
Association Art&Miss

Vendredi 24 mai 2019, date du 2^{ème} marché nocturne qui annonce le début des « balcons du Festival » à savoir divers concerts qui s'échelonneront tout le mois de juin, dans les différentes communes du Pays de Cruseilles et du Châble-Beaumont pour s'achever le 29.06.2019 la veille du festival des Musiques du Faucigny prévu le **30 juin 2019**. **Ce jour-là, Cruseilles accueillera la 183^{ème} édition du Festival des Musiques du Faucigny où 1200 musiciens de 25 harmonies, défilent dans notre ville.**

Pour cette ouverture, une fanfare de rue – *les Tongoleros* - animera le marché du soir. Sur ce dernier, les Cruseillois et les habitants de la CCPC et du Châble-Beaumont, pourront acheter des fleurs jaunes et rouges pour orner balcons, parterres, bassins, jardinières de leurs maisons.

Ce stand sera tenu par les organisateurs du festival qui ont pu obtenir des tarifs réduits par Bouchet Frères horticulteurs.

Cette démarche a pour but d'inciter les habitants à décorer leurs maisons sur le thème des couleurs du Faucigny et de la Ville de Cruseilles et créer une ambiance festive.

N'hésitez pas à vous rendre dans le centre bourg, ce 24 mai prochain entre 17 h et 21 h pour faire vos emplettes et venir écouter ce groupe musical qui jouera, pour le bonheur de tous de 18 heures à 20 heures.

Catherine Challande, Maire-adjointe

... Événements passés et à venir ...

La tête dans l'Univers et le Ciel étoilé

Ce vendredi soir 8 février 2019, nous avons rendez-vous à l'Auditorium du Collège Louis Armand de Cruseilles avec Monsieur Eric ACHKAR, Président de l'Association Astronomique de Genève. Il venait évoquer le thème : **L'UNIVERS ET LE CIEL ÉTOILÉ** qui fascine et interpelle beaucoup d'entre nous. Une centaine de personnes - petits et grands - étaient présentes pour assister à cette conférence qui s'instruisait de manière pédagogique.

Qu'est-ce que l'Astronomie ?

C'est la science des astres, des corps célestes (y compris la terre) et de la structure de l'univers. On y étudie : les étoiles, les planètes, les satellites, les astéroïdes, les météores, les comètes.

Quelle sont les planètes qui sont connues tournant autour du soleil ? Comment se définissent-elles ?

Mercury, Venus, la Terre, Mars sont définies comme solides

Jupiter la plus grande, Saturne cernée d'un anneau, Uranus, Neptune sont classées comme gazeuses.

Après étude de scientifiques, Pluton n'appartient plus à la définition de planète et prend le nom d'exo-planète. En effet, les chercheurs ont découvert beaucoup d'autres exo-planètes de la taille de Pluton connaissant les mêmes particularités.

La plus belle est bien sûr la TERRE qui grâce à sa couche fine d'atmosphère, des zones de forêts, d'eau, de désert ont pu s'épanouir. Des animaux, de la végétation, des êtres vivants ont pu s'y développer.

En cas de disparition de la planète terre, pas de plan B. Les planètes ne peuvent pas être approchées : la distance, la chaleur, le gaz, l'absence d'atmosphère rendent ces planètes inaccessibles.

Par cette conférence, nous voyageons dans l'immensément grand et l'immensément petit. La multitude d'étoiles dans le ciel peut se comparer à des grains de sable.

Malheureusement, dans les villes, la visibilité des étoiles s'atténue de plus en plus à cause de la pollution lumineuse (néons).

Il faut s'éloigner des espaces urbains pour admirer le ciel étoilé.

En conclusion, nous pouvons dire que l'homme reste résolument humble face à l'univers.

Catherine Challande, Maire-adjointe

Le salon des vins

Ce 1^{er} week end de mars, au gymnase, s'est tenu le 24^{ème} salon des vins organisé par l'association Tennis de table de Cruseilles, dont Sandra Verney est la présidente. Pour cette édition, 70 exposants de vins et produits régionaux venus de tous horizons, étaient présents.



Nos P'tites Étoiles

Encore un beau succès pour cette cinquième édition de Nos P'tites Étoiles qui s'est déroulée au Gymnase des Ébeaux le 17 mars. 27 Associations invitées, toutes œuvrant en faveur des Enfants en difficultés, ont pu présenter leurs actions au public et fait de cette journée un moment convivial d'échange et de solidarité. Le public a répondu présent et a pu profiter des nombreuses animations présentées tout au long de la journée : Marché de créatrices, Hôpital des Doudous, danse africaine, spectacle humoristique d'Edgar Montant, jongleurs, clowns hospitaliers et un grand lâcher de 4000 ballons biodégradables envoyés vers ces P'tites Étoiles qui se battent contre la Maladie ou qui nous ont malheureusement quittés.

Arnold BRUGUIERE, Président de Nos P'tites Étoiles

Glisse en cœur, week end du 23 et 24 mars

20 personnes de Deyrier, soit 10% de la population du village et une équipe du Ski Club ont participé à l'événement

GLISSE EN CŒUR au Grand Bornand, manifestation en faveur de la mucoviscidose.

Bravo à tous pour leur engagement !

3ème RALLYE TOURISTIQUE AUTOMOBILE
ORGANISÉ PAR L'APECLA*

Participation 18€/Voiture
Ouvert à TOUS
Samedi 18 MAI 2019
Observation Épreuves Jeux

Venez passer une journée conviviale en famille ou entre amis !!
Circuit en voiture - Attention : Places limitées
Date limite d'inscription : 30 Avril 2019

Rendez-vous à 8h00
Parking de l'École Primaire
Équipages de 2 à 5 personnes
Nouvelle Formule :
Circuit de 9h à 14h puis Jeux
Résultats, Classement & Lots
Snack - Buvette

*APECLA : Association de Parents d'Élèves du Collège Louis Armand
Renseignements et inscriptions
06 07 39 35 78

L'APECLA, Association des Parents d'Elèves du Collège Louis Armand de Cruseilles, organise sa troisième édition du Rallye Touristique Découverte de la région **le samedi 18 mai 2018.**

Un Rallye touristique ouvert à tous, afin de passer une journée conviviale et ludique en voiture, que ce soit en famille ou entre amis !

Des questions et des énigmes à résoudre permettront de découvrir tranquillement

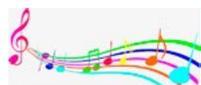
des paysages et des villages méconnus de notre région. Cette année, une nouveauté : Un circuit unique jusqu'à 14h, suivi de jeux sur l'après-midi qui seront comptabilisés pour la proclamation des résultats.

La participation par voiture est de 18€
Renseignements et inscriptions préalables obligatoires avant le 30 avril 2019 au 06 07 39 35 78 ou sur le site de l'APECLA : apecla_cruseilles@yahoo.fr

Les bénéficiaires de nos différentes actions servent à financer des achats de livres pour le CDI du collège, de renouveler les manuels scolaires et de subventionner les voyages pédagogiques des élèves.

Les 2 précédentes éditions ont été très appréciées par les participants, Aussi, venez nombreux ... et à vos inscriptions !

Sabine LANTRA, Responsable Rallye.



... De la musique sur notre territoire ...



Fête de la Musique vendredi 21 juin 2019 au chef-lieu

Cette année, Cruseilles fêtera comme partout en France **la fête de la musique** le 21 juin ! Organisée par le Comité des Fêtes, elle prendra place dans la Grand Rue dès 19h et jusqu'à 3h. Des animations seront prévues par les associations suivantes :

- le Comité des fêtes :

Groupes de chant locaux qui seront sur les scènes,

- le Club Omnisport de Cruseilles :

Salsa et Street dance dans la Grand'Rue,

- l'Harmonie Cruseilles - Le Châble : *Défilé au chef - lieu,*

- Artemiss : *Démonstrations diverses dont du free style,*

- L'École de Musique de Cruseilles : *Défilé au chef-lieu.*

Des scènes sont prévues d'une part sur la Place du Monument, et probablement vers Bouquet Couture et/ou le Crédit Agricole.

A ce jour, les groupes suivants seront sur scène :

Grande scène :

- Rock'Blechon (enfants)

- MALAVIDA (rock)

- Gaël Laperrière Trio (Reprises)

Petite scène :

- Tuktuk Mango

- Do & Hope

Pour participer à l'ambiance musicale de la soirée, les commerçants peuvent rester ouverts, et comme d'habitude les bars/restaurants proposeront une buvette et de quoi se restaurer.

Afin de sécuriser le site, une déviation sera mise en place par les services techniques de la Mairie, un arrêté de fermeture de la Grand Rue sera demandé auprès du service gestionnaire de la voirie (*la réponse ne nous parviendra que début juin*).

Cette déviation concernera les voies suivantes :

- Sens unique Annecy/Genève : Route de l'Arthaz

- Sens unique Genève/Annecy : Route des Moulins

De plus, une signalisation adéquate (*panneaux dans la Grand'Rue, aux entrées de Cruseilles ...*) sera posée début juin afin de vous informer des diverses dispositions prises et à respecter (*libérer les places de parking dans la Grand Rue, sens de circulation sur les places de la Fontaine et de l'Eglise ...*).

D'ores et déjà, la Municipalité vous remercie de bien vouloir suivre les consignes émises par les services techniques de la Mairie pour que chacun et chacune d'entre - vous puisse passer une agréable soirée. Les commerçants souhaitant du matériel (*tables ...*) doivent adresser leur demande en mairie avant fin mai.

Et pour que cette fête soit complètement réussie, espérons que la météo soit au beau fixe !

A noter, une grande participation de l'Usine à Groove d'Allonzier-la-Caille

*le Comité des Fêtes cherche encore deux groupes
(comitedesfetescruseilles74350@gmail.com)*



Dimanche 30 juin, 183^{ème} FESTIVAL DES MUSIQUES DU FAUCIGNY sur notre Commune !

Venez nombreux écouter ces groupes
qui se produiront sur notre territoire dès le 24 mai !

	Quand ?	Quel Groupe ?	Quelle type de musique ?	Quelle Commune ?	Où ?	
Vendredi	24-mai	18h00	LES TONGOLEROS	Musique de rue	CRUSEILLES	Marché nocturne
Vendredi	24-mai	20h30	ERIC NOYER	Chante « Nougano »	LE CHÂBLE	Salle Paroissiale
Samedi	25-mai	20h30	BASSA	Reggae	PONTS DE LA CAILLE	Esplanade
Dimanche	26-mai	19h00	ELASTIK CIRCUS	Swing et Folk des Balkans	CERNEX	Place du four à pain
Vendredi	31-mai	20h30	L'AFFAIRE TOURNE'SOL	Rock'n Roll, Twist et Country	COPPONEX	Stade de foot des Chardons
Samedi	1er juin	20h30	AGUA FRESCA	Quartet de Jazz	VILLY LE PELLOUX	Place de l'Eglise
Dimanche	02-juin	18h00	ECOLE DE MUSIQUE D'ARCHAMPS	Musique Classique	MENTHONNEX EN BORNES	Eglise
Vendredi	07-juin	20h30	LEMON POP	Jazz latino américain	CUVAT	Place de l'Eglise
Vendredi	14-juin	20h30	MIELLE	Trio Pop Rock	VILLY LE BOUVERET	Cercle Rural
Dimanche	23-juin	17h00	EDGAR MONTANT	Contes Musicaux pour Enfants	ANDILLY	Site des Médiévales : place du rire
Vendredi	28-juin	20h30	HARMONIE CRUSEILLES LE CHABLE	Invité d'honneur : 27 ^{ème} BCA	CRUSEILLES	Podium d'Honneur
Samedi	29-juin	20h30	LA-BAS	Reprises J.J. Goldman	ST BLAISE	Chapiteau

... Votre Agenda

MAI

Vendredi 3

Don du Sang, de 16h à 19h, en salle annexe du gymnase,

Samedi 4

Concert, à 18h, au gymnase, organisé par l'Ecole de Musique du Pays de Cruseilles,

Mercredi 8 mai

Cérémonies de Commémoration du 8 Mai 1945

9h00 : Dépôt de gerbe au Monument du Noiret

9h45 :

Rassemblement place de la mairie du conseil municipal, de l'Harmonie, de la compagnie des Sapeurs Pompiers, des Anciens Combattants et des corps constitués - Cortège jusqu'à l'Eglise

10h00 : Célébration religieuse

10h30 :

Cortège de l'Eglise au Monument aux Morts

Cérémonie au Monument aux Morts de Cruseilles, suivie du vin d'honneur au restaurant scolaire des Ébeaux

Samedi 11

Conférence interactive « La Finlande, une terre pédagogique », à 18h30, en salle de réunion du gymnase, présentée par Quentin Varnière,

Dimanche 12

Thé dansant, dès 14h, au gymnase, organisé par l'APE des écoles publiques,

Samedi 18

3^{ème} rallye touristique, rendez-vous à 8h, sur le parking de l'école primaire, organisé par l'APECLA,

Vendredi 24

- Marché nocturne avec vente de fleurs, animé par la fanfare de rue « Les Tongoleros », dès 17h, au chef lieu, organisé par la Commune de Cruseilles,

- AG du Comité des Fêtes, à 20h, au gymnase,

Samedi 25

- S.E.L., à 10h, 140, rue des Prés Longs – Aux Préfas

(A l'arrière du collège et du cimetière – en prolongement de la garderie périscolaire),

- Concert BASSA Reggae, à 20h30 à l'esplanade du Pont de La Caille, organisé par le Festival des Musiques du Faucigny,

Samedi 25 et dimanche 26

- Pièces de théâtre jouées par les enfants et ados, au théâtre, organisées par Espace Théâtre, le samedi à 20h, le dimanche à 17h,

Dimanche 26

Élections européennes, de 8h à 18h, en salle annexe du gymnase,

JUIN

Samedi 15

- Visite guidée de la cité de Besançon et du musée du temps, organisée par Cruseilles en marche,

- Remise des grades, dès 10h, au gymnase, organisée par le Judo Club,

- Coupe du petit Samouraï, dès midi, au gymnase, organisée par le Karaté Club,

Dimanche 16

- Fête du club de Tennis, dès 14h, au gymnase, organisée par le Tennis Club,

- Course familiale, Rainbow Run dès 14h, au lac des Dronières, organisé par More Events,

Samedi 15 et dimanche 16

- A l'occasion des 50 ans du lac des Dronières, à la demande de l'association les Étoiles du Genevois, la Commune met à disposition des emplacements sur le site du lac des Dronières pour la 1^{ère} édition de leur événement culinaire qui réunira de nombreux chefs étoilés, des meilleurs ouvriers de France, des producteurs locaux ...,

Vendredi 21

Fête de la musique, dès 19h, au chef lieu, organisée par le Comité des Fêtes, en partenariat avec la Commune,

Samedi 22

- Fête de l'école, dès 8h30, au gymnase, organisée par l'APE Ecoles Publiques,

- Fête de l'école, dès 14h, au gymnase ou dans la cour de l'école *(selon la météo)*, organisée par l'APE Ecole Privée Saint Maurice,

Dimanche 23

Spectacle de street dance, dès midi, au gymnase, organisé par le CODC,

Samedi 22 et dimanche 23

- Pièce de théâtre « le Moulin des Arts », par la troupe Charlie et ses drôles de dames, organisée par Espace Théâtre au théâtre, à 20h30, le samedi et à 17h le dimanche,

Vendredi 28

L'Harmonie Cruseilles - Le Châble reçoit le 27^{ème} BCA à 20h30, pour le podium d'honneur,

Samedi 29

S.E.L., à 10h, 140, rue des Prés Longs – Aux Préfas

(A l'arrière du collège et du cimetière – en prolongement de la garderie périscolaire),

Dimanche 30

Festival des musiques du Faucigny, en journée, au chef - lieu, organisé par le Festival des musiques du Faucigny.

Oyez Oyez Commerçants, Habitants, Bénévoles

L'organisation du Festival des Musiques du Faucigny a besoin de **vous tous** pour réussir ensemble cette belle fête du 30 juin 2019. A tous, il est fait un appel pour embellir notre ville aux couleurs rouge et jaune qui sont celles des armoiries de Cruseilles et choisies par le Festival !

A nos commerçants, il leur est demandé de décorer leurs vitrines, aux habitants, de fleurir leurs balcons, terrasses et autres pots de fleurs et pour toutes les personnes qui ont un peu temps, le Festival cherche des bras pour le service du repas de midi, du bar, de la sécurité, pour installer les décorations, être présent le long du défilé

Alors n'hésitez pas à contacter C. Challande au 06 76 10 84 02 ou D. Germain au 06 03 74 99 73